

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causae servitis hujus apostolicae cathedrae doctrinis inniam.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X.  
*L'iberter etiam perspezimus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adharere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

# LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.

ABONNEMENTS : 3 mois. 6 mois. Un an.  
 SUISSE Fr. 6 » 11 » 20 »  
 UNION POSTALE » 10 » 19 » 36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 15, à Fribourg  
 La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.  
 Prix du numéro : 10 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C<sup>ie</sup>, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 10 cent. pour le canton, 15 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

## LES QUESTIONS SOCIALES

L'économie politique se ramène à la science sociale, la science sociale à la morale, et celle-ci à la religion. Elle n'est pas autre chose que la morale, science du travail et de la sagesse, de l'égalité et de la liberté, et des sanctions immédiates, matérielles, manifestes du travail, de la sagesse, de l'équité et de la liberté. C'est l'un des plus saisissants points de vue de la science et du devoir.

P. GRATRY, Sources.

L'on a trop souvent le tort de confondre les études sociales avec les études économiques. Celles-ci ne sont qu'une des parties, un des côtés de la science sociale. Mais parce que pendant trop longtemps elles ont tiré à elles toute la couverture, il est arrivé que beaucoup d'économistes ont cherché à résoudre les questions sociales avec les seules considérations tirées de l'ordre économique. Cela les a menés logiquement au socialisme.

L'on confond aussi, et cette dernière erreur est aujourd'hui la plus commune, les études sociales avec les idées et les systèmes socialistes. Les deux mots se ressemblent, et on croit qu'ils ont la même signification. Il y a cependant entre eux une différence analogue à celle qui existe, par exemple, entre rationnel et rationaliste.

Il y a des écoles intéressées à établir des confusions de ce genre. Ainsi, aux beaux temps de la philosophie éclectique des Cousin et des Damiron, quiconque combattait le rationalisme était par le fait même convaincu d'être l'ennemi des droits de la raison. Naguère encore, vous n'auriez pu repousser la qualification de libéral, sans qu'on vous croie ennemi de la liberté, partisan de tous les despotismes.

Aujourd'hui, plus personne ne confondrait la raison avec le rationalisme, et l'on s'habitue déjà à distinguer entre liberté et libéralisme. Par contre, c'est le moment de la confusion entre social et socialiste. Quiconque s'intéresse aux questions sociales et les étudie en dehors des systèmes sensualistes et plutocratiques de l'économisme libéral, celui-là est, sans autre examen, recouvert de la casaque rouge du socialiste. Socialiste, M. le comte de Mun; socialiste, Mgr Freppel; socialistes, les membres du Centre allemand.

Heureusement! les catholiques ne sont pas dupes de ces confusions, de ces assimilations. Loin d'être socialistes, ils ont le seul remède au socialisme, qui est la doctrine du christianisme. La piété, la religion est utile à tout; elle a les promesses de la vie présente et de la vie future. Mais la doctrine chrétienne sur la richesse, sur les biens de ce monde, sur le devoir du travail, sur les devoirs du riche, sur les responsabilités de la fortune, sur « l'éminente dignité des pau-

vres dans l'Eglise » (Bossuet), est aujourd'hui ensevelie sous d'épaisses stratifications de tous les systèmes nés du matérialisme économique qui depuis un siècle a prétendu résoudre, en dehors du christianisme et contre lui, les questions d'organisation sociale et d'usage de la richesse.

Il faut enlever les couches de ces divers systèmes pour remettre au jour la doctrine toujours vraie et toujours nouvelle de l'Evangile. De là une hostilité nécessaire entre les économistes des écoles officielles et les catholiques qui veulent leurs travaux à ramener les sociétés à Jésus-Christ. Et parce que les premiers sont également combattus par les socialistes, ils s'efforcent de confondre les deux oppositions qui leur viennent de deux points opposés — les doctrines des devoirs, qui est la doctrine chrétienne, d'une part, et d'autre part, l'égalité dans l'usage et la jouissance des biens de ce monde, qui est la doctrine socialiste — et ils englobent ces deux oppositions sous la fétrissure commune du socialisme. C'est ainsi que nous avons vu naître la qualification baroque de socialisme catholique.

Ce n'est qu'un mot, et l'on n'a plus peur d'un mot. Aussi, nous voyons de toutes parts se multiplier les travaux et les efforts pour ramener les sociétés à l'application des doctrines chrétiennes sur l'usage des biens de ce monde et sur les rapports entre les diverses classes de la population. L'épiscopat est, comme toujours, à la tête du mouvement. Qu'il nous suffise de mentionner les mandements ou les discours de Mgr Hugonin et de Mgr Freppel, en France, de Mgr Doutreloux et de Mgr Du Rousseaux, en Belgique, de Mgr Korum, à Trèves, de Mgr Kremenz, à Paderborn, de NN. SS. Schlauech et Simor, en Hongrie, de Mgr Bonnomelli, en Italie, du cardinal Manning, de Mgr Walsh et de Mgr Crook, dans la Grande-Bretagne. Nous ne saurions surtout oublier Mgr Mermillod, qui fit entendre le premier cri d'alarme, à Sainte-Clotilde, il y a vingt ans, et qui, il y a moins de six mois, donnait sur le même sujet, au Congrès des œuvres sociales catholiques de Liège, un discours qui eut un si grand retentissement.

Nous pourrions montrer encore les auteurs des manuels de théologie introduisant les questions sociales dans les traités de théologie morale. Nous pourrions énumérer les travaux des savants laïques ou ecclésiastiques, Claudio Janet, Brants, Hervé-Bazin, Hitze, etc.; les œuvres des Kolping, des Bosco, des de Mun, etc.; des journaux catholiques, à la tête desquels il faut placer le *Moniteur de Rome*, le *Vaterland* de Vienne, la *Germania*, etc.

Mais il nous suffira de rappeler les encouragements que le Pontife glorieusement régnant, Léon XIII, a prodigués

à tous ceux qui se vouent aux œuvres et aux études sociales. Quelle bienveillance n'a-t-il pas témoignée à la délégation de la Société des patrons chrétiens, venus à Rome du Congrès de Lille, pour lui soumettre son programme! Et lorsque des catholiques de diverses nations se sont réunis à Fribourg pour travailler de concert à la solution chrétienne de la question sociale, le Saint-Père a daigné leur envoyer un bref pour les encourager dans ces études: « Rien de plus opportun ni de plus important à Nos yeux — ce sont les paroles mêmes de Léon XIII — que ce concours que veulent bien Nous prêter de nombreux auxiliaires dans la diffusion des vraies et salutaires doctrines pour le service de l'Eglise et la défense de la Société contre les malheurs qui la menacent.... »

« Notre plus grand désir est donc de voir les catholiques travailler avec zèle par leurs études et par leurs œuvres, sous la direction de leurs pasteurs, au bien de la religion et de la société. Nous aimons surtout à les voir prodiguer les sollicitudes de leur intelligence, de leur charité et les généreuses ressources de leur activité pour améliorer la condition des classes laborieuses qui gagnent leur vie par le travail de chaque jour. »

L'étude et la solution des questions sociales est encore un des moyens que le Souverain-Pontife a indiqué à l'épiscopat et aux fidèles pour combattre l'influence et l'action de la franc-maçonnerie. Après ces hautes directions et ces précieux encouragements, les catholiques qui suivent le mouvement des études sociales n'ont pas besoin de se disculper. Tant pis pour ceux qui les calomnient.

## Nouvelles fédérales

**Arrondissements électoraux.** — Très opportuniste le Conseil fédéral! Il ne trouve pas que le moment soit opportun de remanier la carte politique de la Suisse. Comme les marins qui se jettent à genoux quand le danger est imminent et qui, après, oublient leurs alarmes, le Conseil fédéral ne voit aucun danger à l'horizon et il se rassure.

En effet, dit le *Novelliste*, les questions politiques ont cédé le pas aux affaires d'ordre économique; dans ce domaine les anciennes coalitions opposantes ont disparu; la Suisse offre en ce moment un magnifique spectacle, celui de l'union de tous pour faire disparaître un mal qui nous ronge (l'alcoolisme). La presse est unanime à crier sus aux distillateurs et aux contrebandiers, par conséquent tout est au mieux, et les terribles verdicts populaires de 1882 et 1884 sont oubliés.

Malgré cela, ajoute l'organe vaudois, la chose reviendra sur l'eau, c'est inévitable; dans un moment d'abandon on s'est pris d'intérêt pour les minorités (radicales) de Fribourg et Tessin, on leur a fait place au Conseil national; on a en un mot sacrifié à un principe de justice et d'équité, mais présentant qu'en poursuivant jusqu'au

bout les conséquences de ce principe on allait saper sa propre maison, on s'est arrêté et on se refuse à aller outre.

Aujourd'hui, d'énormes minorités (conservatrices) restent sans représentation au Conseil national. C'est le fait brutal; tout commentaire est de trop.

**P.-S.** — Les nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui du Palais fédéral nous montrent l'autorité fédérale plus disposée à tenir compte du droit des minorités. Le Conseil n'a pris encore aucune décision; il a renvoyé la question au département de l'intérieur, avec une nouvelle proposition de M. Deucher. Le département présentera un nouveau rapport la semaine prochaine. On dit qu'une solution favorable, du moins en partie, aux réclamations de l'opposition serait volontiers admise par la majorité des membres du Conseil fédéral.

**Préparatifs militaires.** — Le Conseil fédéral a adopté une ordonnance sur la subdivision de la Suisse en territoires et en étapes et sur l'exploitation des chemins de fer dans le cas d'une mise sur pied générale de l'armée suisse.

**Consulats.** — Le Conseil fédéral a nommé: consul général de Suisse à Mexico, M. Ch. Courvoisier, du Locle; consul à Louisville, M. le D<sup>r</sup> S. Fischer, de Thien-gen; vice-consul à Liverpool, M. W. Eckenstein, de Bâle.

**Recours Mariahilf.** — La commission du conseil des Etats qui doit préavis sur cette question est composée de MM. Schoch (Thurgovie), président, Berthoud (Neuchâtel), Kellersberger (Argovie), Peterelli (Grisons), et Schmid (Uri).

Comme nous l'avons annoncé, elle siégera le 24 mars à Lucerne. Elle va donc camper en plein champ de bataille.

**Recensement fédéral.** — On télégraphie de Berne qu'à propos des arrondissements électoraux, le Conseil fédéral, sur la proposition du chef du département du commerce, a décidé de proposer aux Chambres d'anticiper le recensement général et de le fixer pour fin 1887 au lieu de 1890.

## Nouvelles des cantons

**Motions lucernoises.** — Le Grand Conseil de Lucerne est réuni en session extraordinaire.

Les principales motions déposées sont celle de M. le D<sup>r</sup> Steiger, qui demande de ne pas admettre dans les jugements criminels l'influence de boissons alcooliques comme circonstance atténuante, puis celle de M. le D<sup>r</sup> Keller, lequel voudrait que les compétences militaires du canton soient abandonnées à la Confédération.

**Une profession de foi.** — M. Peterelli, qui vient d'être réélu député du canton des Grisons au conseil des Etats, a publié avant le scrutin la déclaration suivante, qui a déterminé en sa faveur l'appui de l'association ouvrière du Grütli:

J'ai toujours soutenu l'opinion que c'est un des principaux devoirs de l'Etat moderne d'améliorer, par la voie de la législation, le sort

## Dépêches télégraphiques

COIRE, 8 mars.

A quatre heures ce soir, le résultat connu de l'élection des députés aux Etats est le suivant:

Peterelli, 8565 voix. Romedi, 8163.

Steinhauser, 5949. Albertini, 5429.

Manque le résultat de 47 communes.

COIRE, 8 mars, soir.

Une amélioration notable est produite depuis hier dans l'état de santé de Monseigneur Rampa.

BERNE, 8 mars.

Sur la proposition du Département du commerce et de l'agriculture, qui déclare que sans un recensement général il est impossible d'obtenir une statistique pouvant servir de base à l'étude de la question de l'assurance obligatoire des ouvriers contre les accidents, dont il a reçu des Chambres la mission de s'occuper, le Conseil fédéral a décidé de proposer aux Chambres de fixer par anticipation à la fin de l'année courante le recensement général qui devait avoir lieu en 1890. La question des arrondissements électoraux est donc ajournée jusqu'à ce qu'il ait été statué sur cette proposition.

PARIS, 8 mars.

La Chambre a continué la discussion du projet sur la surtaxe des céréales. Elle a repoussé, par 354 voix contre 151, un amendement supprimant tout droit sur le blé.

PARIS, 8 mars.

A Lyon, une grève des ouvriers corroyeurs de l'usine Rocher a éclaté aujourd'hui. Les anarchistes ont envahi l'usine. La police est intervenue et a opéré trente arrestations.

ROME, 8 mars.

On dément l'article de la *Tribuna* disant que l'Italie est prête à participer à une guerre contre la France.

STRASBOURG, 8 mars.

La *Landeszeitung* publie un décret du secrétaire d'Etat édictant des mesures contre les sociétés à tendances françaises. En même temps, la dissolution de la fédération des sociétés alsaciennes de chant et de gymnastique est ordonnée.

Le même journal annonce la dissolution de la Société de chant du district de Ribeauvillé, qui a fait de la propagande anti-allemande lors de l'élection de l'abbé Simo-

nis, ainsi que la suspension du bourgmestre Gilliot à Rhelnaun.

DUBLIN, 8 mars

Une grande démonstration, à laquelle assistaient 5000 paysans, a eu lieu hier à Inchiquin, près Youghal, en faveur de la coalition des fermiers contre les propriétaires. Le député O'Brien a harangué la foule. Des résolutions ont été votées, engageant les fermiers de plusieurs domaines à refuser le paiement de leurs loyers, à moins que les propriétaires ne leur accordent de fortes réductions.

ROME, 8 mars.

Le *Moniteur de Rome* apprend de bonne source que, dans son dernier voyage à Berlin, M. de Kendl a porté au Chancelier le protocole du renouvellement de l'alliance italo-allemande.

C'est pour cette raison que le ministère de M. Depretis a été maintenu à son poste. Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement est sorti amoindri de la crise.

## Dernières dépêches

Rome, 9 mars.

Suivant le *Diritto*, les compensations offertes par l'Allemagne à l'Italie, en échange de son concours dans la guerre contre la France, consisteraient dans la cession de la Savoie, de Nice et d'une partie de la Provence.

Paris, 9 mars.

Une dépêche de Rome à la *République française* assure que le renouvellement de la triple alliance n'est pas près d'être signé.

Londres, 9 mars.

Le correspondant romain du *Times* dit que si la guerre éclatait sur le Danube, elle s'étendrait inévitablement au Rhin.

Londres, 9 mars.

M. le marquis Lothian est nommé secrétaire pour l'Ecosse.

de la classe pauvre et spécialement des travailleurs, et de placer leur activité sous la protection efficace des lois et institutions de l'Etat. Ce n'est pas là seulement, à mes yeux, le moyen le plus sûr d'apaiser l'orage qui menace l'ordre social, mais je pars encore du point de vue que des considérations humanitaires et religieuses donnent à la classe travailleuse le droit de revendiquer dans une plus large mesure la protection de l'Etat, et cela d'autant plus qu'en sens contraire l'Etat vient au secours de la classe des propriétaires, même par l'emploi des moyens les plus puissants dont dispose le pouvoir.

Me plaçant sur ce terrain, je salue la loi votée par le Conseil national sur l'extension de la responsabilité civile comme une exigence de la justice et de la civilisation.

**L'impôt à Bâle.** — Le Grand Conseil de Bâle discute en ce moment une nouvelle loi d'impôt, qui introduit notamment l'impôt direct sur les successions et maintient l'échelle progressive. Le projet a pour but principalement d'alléger les classes pauvres et moyennes et d'atteindre les classes riches plus que ne l'a fait la loi de 1880.

L'entrée en matière a été votée à une grande majorité. L'assemblée a ensuite liquidé les 11 premiers articles, et admis en particulier le principe de la taxation par le contribuable lui-même.

**Usure.** — Le Grand Conseil de Thurgovie vient d'adopter un projet de loi contre les usuriers.

**Elections bernoises.** — Les radicaux du Seeland portent M. le conseiller d'Etat Scheurer comme candidat au Conseil national, en remplacement de M. Engel, démissionnaire.

**Le conflit de Schwyz.** — Le conseil communal de Schwyz s'est réuni, le 5 mars, pour s'occuper de la pétition de la Société de chant de Schwyz revendiquant l'église paroissiale pour la fête cantonale des chanteurs, qui aura lieu au mois de mai. M. le rév. curé de la paroisse avait, comme nous l'avons dit hier, refusé de céder l'église en se basant sur les instructions d'une récente lettre pastorale de Mgr l'évêque du diocèse, qui interdit la tenue de réunions profanes dans les églises.

La Société de chant invoque le fait que des Sociétés de chant ont eu lieu plusieurs fois déjà à l'église, attendu qu'on ne trouve pas d'autre local favorable, et qu'en outre on n'a jamais fait opposition à ce que des assemblées communales et autres se tiennent dans le lieu saint.

Se fondant sur ces motifs, le conseil communal a autorisé, par 8 voix contre 1, la Société de chant à faire usage de l'église, à condition toutefois de ne pas troubler le service religieux du matin.

M. le curé de Schwyz, informé officiellement de cette décision, a déclaré qu'il en référerait à Mgr l'évêque.

**Choses soleuroises.** — Le conseil d'Etat de Soleure a décidé de se joindre, en ce qui concerne l'Etat, aux plaintes portées par la Banque cantonale contre ses anciens employés Affolter, Mollet et Kaiser, ainsi que contre l'ancien directeur de la Caisse hypothécaire, L. Niggli; il réclame aussi une instruction pénale à leur égard, et leur renvoi devant la justice.

D'après l'Anzeiger, la Banque cantonale serait de nouveau compromise pour 30,000 francs dans la faillite d'une maison de commerce à Bâle.

**Elections grisonnes.** — La majorité obtenue par MM. Peterelli et Romedi, candidats conservateurs, est de deux tiers con-

tre un tiers. Ils dépasseront l'un et l'autre le chiffre de 10,000 voix. C'est ce que le *Démocrate* de Delémont appelle une « faible majorité ». Ses candidats, à lui, se contentent à bien moins dans l'arrondissement du Jura, où ils ne passent qu'à quelques centaines de voix et grâce à la scandaleuse géographie fédérale.

**Sur les hauteurs.** — M. Gosset, ingénieur, a pris l'initiative de la construction d'une cabane à dix mètres en dessous de la cime de la Jungfrau. Elle coûterait 11,000 francs. Elle serait construite en murs de pierres, d'un mètre d'épaisseur et de hauteur, et en bois. Les bois seraient préparés à Berne et transportés de là par le Valais et le glacier d'Aletsch. Une somme de 3,000 francs est déjà souscrite par la section bernoise du Club alpin.

**Droits d'entrée.** — Les maîtres boulangers et boulangers de la Chaux-de-Fonds vont adresser aux Chambres fédérales une pétition pour leur demander de ne pas adopter le projet, présenté par le Conseil fédéral, d'une élévation des droits d'entrée sur les bestiaux et les farines.

**Concours.** — L'Académie de Saint-Maurice met au concours un travail en prose ou en vers sur les Noces d'or de Sa Sainteté Léon XIII.

Les compositions devront être remises le 1<sup>er</sup> juillet 1887 au secrétariat de l'Académie.

**Vignes genevoises.** — Selon une statistique dressée par le département de l'intérieur du canton de Genève, les 1929 hectares 43 ares de vignes de ce canton, en 1886, ont produit 147,775 hectolitres de vin, ce qui, à raison de 30 fr. l'hectolitre, indique une recette de 4,433,250 francs.

## Nouvelles de l'étranger

### Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté).

Rome, 7 mars.

Le discours que le Souverain-Pontife a adressé, le 2 mars, au Sacré-Collège, a produit une profonde impression même parmi les libéraux. Leurs organes se sont abstenus cette fois de tout commentaire malveillant, et l'on a même remarqué l'empressement qu'ils ont mis à reproduire les principaux passages du discours pontifical, y compris celui qui touche à la question romaine. Cette attitude, dans les circonstances présentes, est assurément significative.

En effet, cette question est plus vivante que jamais, et l'on voit à plus d'un indice qu'elle s'impose forcément à l'attention des libéraux italiens. Un de leurs organes, le *Corriere di Roma*, s'exprime en ces termes remarquables :

« Il n'est personne en Italie qui ne voie que notre pays retirerait une immense force morale, un nouveau prestige d'une pacification, c'est-à-dire d'un *modus vivendi* avec la Papauté. Les idées d'Achille Fazzari, qui ont eu l'honneur d'une discussion de la part de toute la presse européenne, peuvent sembler le fruit d'une imagination malade aux esprits superficiels ou sectaires, mais non à ceux qui d'un œil impartial scrutent l'histoire des conditions présentes de l'Italie et de l'Europe. Interprétées sainement, à la lumière de hautes intuitions politico-sociales, et d'une large application du principe de liberté à l'Eglise catholique et à sa représentation suprême, les idées du hardi Calabrais s'imposent à l'examen de tout patriote italien. C'est pourquoi nous nous permettons de ranimer les espérances de ceux qui ne désespèrent pas de voir unis dans notre pays les deux puissants sentiments auxquels l'Italie doit tant de gloires, et où elle peut puiser l'inspiration et la force pour une prospérité et une grandeur nouvelles. »

C'est peut-être aussi dans la question romaine et dans l'intervention diplomatique éventuelle de certaines puissances en faveur du Saint-Siège qu'il faut chercher un des motifs de la durée exceptionnelle de la crise ministérielle en Italie.

Voici comment. Des négociations étaient déjà en cours, lorsque la crise ministérielle a éclaté pour le renouvellement de l'accession de l'Italie à l'alliance austro-allemande et sur les conditions posées à cet effet par les puissances centrales. Celles-ci accepteraient de soutenir les *desiderata* de l'Italie sur le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée et sur les conditions de l'entente pour une action austro-italienne sous la direction de l'Allemagne dans le cas de complications en Orient. Mais en retour, et pour répondre aux avances du Pape en faveur de l'Allemagne pour le maintien de la paix intérieure et extérieure, le gouvernement de Berlin et à sa suite, celui de Vienne, insisteraient pour persuader à l'Italie que la situation du Pape ne peut rester indéfiniment telle qu'elle est, c'est-à-dire intolérable.

Quoi qu'il en soit, et quelque amélioration que l'Italie officielle puisse être amenée à réaliser à ce sujet, il faut s'en tenir au principe que « le Pape seul est juge de la mesure dans laquelle sa liberté et son indépendance lui seraient à l'occasion assurées », comme l'a fait observer le *Moniteur de Rome*, en réponse à un article publié par M. John Lemoine dans le journal *Le Matin*.

La nomination du successeur du cardinal Jacobini sera probablement différée à cause de graves affaires pendants et déjà près d'aboutir, qu'il s'agit de mener promptement à terme. Le secrétaire d'Etat serait nommé ensuite pour inaugurer la phase nouvelle des négociations du Saint-Siège avec les puissances, phase décisive, et qui pourra aboutir aux plus consolants résultats pour le bien général de l'Eglise et en particulier pour la situation du Pape.

### Paul Féval

Une dépêche de Paris nous annonce la mort, survenue le 8 mars, de M. Paul Féval, qui s'est acquis une grande renommée par ses romans. M. Paul Féval, né en 1817, a passé la plus grande partie de sa vie à Paris. On se souvient de sa conversion, qui eut lieu il y a une dizaine d'années. Depuis lors, il s'est attaché à revoir ses nombreux romans et à les corriger de telle manière qu'ils puissent être admis dans la bibliothèque des familles catholiques.

### La catastrophe de Quaregnon

Pendant toute la journée de lundi, on a continué à remonter les cadavres des victimes du coup de grisou des Pâturages. Tous les charbonnages des environs ont fourni des équipes de travailleurs qui se sont relevés toutes les six heures.

Cent cadavres ont été retirés jusqu'à lundi soir, et l'on croit qu'il en reste encore une cinquantaine dans les galeries.

Pour la réception des cadavres, une des baraques du charbonnage a été transformée en morgue.

Les cadavres sont généralement reconnus par les ouvriers qui les trouvent au fond. Une fois qu'ils sont remontés et amenés à la morgue, un des employés sort et va crier le nom du mort devant la foule réunie.

La plupart des corps sont brûlés entièrement et l'on trouve à peine trace de leurs vêtements. Deux d'entre eux avaient encore leur ceinture de cuir et leur montre. Une des montres était arrêtée à sept heures et demie, heure à laquelle la catastrophe s'est produite vendredi soir. L'autre montre marchait encore.

Un des ouvriers, retiré samedi soir vivant, mais grièvement blessé, raconte ainsi ce

qu'il éprouva au moment où éclata le coup de grisou :

« Je travaillais dans une galerie située à 405 mètres. Au moment où un grand bruit sourd envahit la galerie, je fus jeté violemment la tête contre ma berline.

« Je me rappelle que mes mains touchaient le sol et que je sentis une douleur vive dans le crâne. Il me semblait qu'on m'arrachait les cheveux par poignée. Lorsque je revins à moi, je sentis un grand froid. Il y avait environ six heures — je l'ai su depuis — que j'étais dans la même position.

« Petit à petit je repris connaissance et j'envisageai toute l'horreur de ma situation. Plus de lampe. Il y avait eu coup de grisou.

« Viendrait-on à mon secours ? Après avoir une première fois essayé de me traîner sans succès, je me reposai. Je ne me décourageai pas et je repris à avancer, marchant sur mes genoux, ce qui me faisait horriblement souffrir.

« Je dus faire ainsi au milieu des décombrés qui me déchiraient les chairs, environ une centaine de mètres; j'étais exténué et je m'évanouis sans doute complètement de nouveau, car je ne me souvins plus de rien. Je me réveillai lorsqu'on s'empara de moi pour me remonter au jour.

« Je vis enfin la lumière dans tout son éclat, mais ce ne fut que pour peu d'instant; on me couvrit la tête d'une couverture et je sentis qu'on me conduisit en voiture. »

### Les chances de paix

Le *Times* exprime sa satisfaction des déclarations de discours de lord Salisbury d'où il résulte que les chances de paix seraient plus grandes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a quelques semaines.

Le *Times* constate toutefois que la situation ne paraît guère changée : « Les nations, dit-il, restent sur le qui-vive; elles continuent d'augmenter leurs armements déjà si formidables, et les anciens motifs de querelle subsistent toujours. Sans doute, si la cause de la paix peut être servie par l'harmonie intérieure des Etats, et la stabilité des gouvernements, le fait que le prince de Bismarck a sa majorité parlementaire et que le ministère italien est réformé constitue un symptôme rassurant; néanmoins il est assez difficile d'avoir pleine confiance dans l'équilibre européen tant qu'il ne se produira pas une détente dans l'extrême attention avec laquelle de vastes armées observent mutuellement leurs mouvements respectifs sur les frontières des Etats du continent. »

### Les élections allemandes

D'après les données publiées par les journaux allemands concernant les élections du 21 février, les suffrages se sont répartis de la manière suivante :

	1887	Relativement à 1884
Conservateurs . . .	1,194,504	+ 333,444
Parti de l'Empire . . .	693,195	+ 305,507
Libéraux nationaux . . .	1,658,458	+ 661,425
Progressistes . . .	549,302	- 447,702
Démocrates . . .	109,372	+ 13,481
Centre . . .	1,627,095	+ 248,701
Polonais . . .	243,626	+ 9,438
Socialistes . . .	774,428	+ 224,492
Alsaciens-Lorrains protestataires . . .	247,654	+ 82,083
Indépendants . . .	25,903	+ 3,903
Total	7,081,991	+ 1,429,034

Il ressort de ces chiffres que les trois partis gouvernementaux coalisés ont obtenu seulement 3,535,857 voix, c'est-à-dire moins

# EXIL !

PAR  
M. DU CAMPFRANC

Irkoutsk, octobre 18...

La liberté de Serge, c'était un trop beau rêve; mais le gouverneur a pu commuer sa peine. Notre ami a quitté Nertschink. Il travaille dans les bureaux d'Irkoutsk. Chaque jour il revoit son père. Parfois, il vient passer une heure dans notre isba. Alors c'est la joie, la joie vive, toutes les peines s'oublient.

Avec l'automne j'ai retrouvé mon père et ma mère, et notre vie misérable dans l'isba; et pourtant, cette vie misérable, je l'ai retrouvée avec un bonheur indicible.

C'est que là-bas, au Palais d'été, j'ai compris combien j'aimais mon foyer; ce pauvre foyer où, à défaut de luxe, je trouve les richesses du cœur, les seules qui soient vraiment enviables. La fortune donne un bonheur tout de surface; mais la joie de bien s'aimer n'est-elle pas tout ce qu'il y a de plus intime, tout ce qu'il y a de meilleur au monde. Quelles choses dans la vie, pouvant se payer au poids de l'or, m'eussent donné ce battement de cœur délicieux ressenti

en apercevant les miens sur la rive de l'Angara ?

Je revenais du Palais d'été, où, après le voyage de Nertschink, nous avions fait une halte de quelques jours.

Ils m'attendaient; leur regard attendri suivait le yacht pavoisé. Il courait une bordée rapide; puis il ralentit sa marche, les voiles s'abattirent, et, manœuvré avec adresse, il vint se ranger docilement le long du quai.

Bientôt, tour à tour, ils me pressèrent contre leur poitrine; puis nous regagnâmes l'isba. Un repas très simple nous attendait. Je lui fis honneur en racontant tous les incidents de mon séjour au Palais d'été, parlant aussi de Nertschink, de Serge, de mon espoir de le revoir un jour... bientôt.

Le visage de mon père s'anima à mes récits; ma mère m'écoutait l'œil brillant; et, ce soir-là, la petite isba perdue dans l'immensité sibérienne abrita tout un poème de bonheur paisible, le poème du foyer.

Pourquoi donc, dans un jour morose, un poète a-t-il écrit en parlant de l'amour maternel et de l'amour filial :

Les fleuves descendent et ne remontent pas.

Non, non, il n'en est pas toujours ainsi. Certes de la part de la mère, de la part du père, la tendresse est immense, le dévouement absolu; mais au milieu de ce large fleuve d'affection remonte un petit courant: c'est le cœur de l'enfant. Et il ne s'opère pas un remous dans le fleuve que le courant ne s'agite. L'enfant n'est-il pas un avec ses parents par les fibres les plus intimes de son être ?

Mon bon père, ma bonne mère, quand vous

êtes joyeux est-ce que je ne suis pas joyeuse ? Quand vous frissonnez, est-ce que je ne frissonne pas ? Lorsque vous souffrez, lorsque vous pleurez... oui, votre Nadéje souffre et pleure aussi.

Irkoutsk, octobre 18...

Mon arrivée a mis un rayon de bonheur dans le regard de ma mère; cependant je ne puis me faire d'illusion: sa constitution délicate a beaucoup souffert du rude climat. Avec le froid qui revient, la toux qui creuse, la toux qui déchire reparait aussi. Ma mère est pâle d'une pâleur de cire, sa démarche est alanguie; toute sa vie est concentrée dans ses yeux bruns, si beaux, si expressifs, et parfois remplis de triste mélancolie.

Le soir, dès qu'apparaît mon père, ses joues s'empourprent; elle est belle encore; mais cette beauté, hélas ! vient d'une rougeur de fièvre, et ses mains sont brûlantes lorsqu'elles se posent sur les miennes. Alors j'ai des moments de désolation, et, à l'heure suivante, à l'heure du sommeil, lorsque notre lampe est éteinte, je cache ma tête sur l'oreiller et je pleure en silence.

Mon Dieu ! mon Dieu ! est-ce possible ?... La Sibérie lui sera-t-elle mortelle ? Mais il y a des médecins. Là-bas, chez le docteur des exilés, n'ai-je pas vu de gros volumes. La science remplit toute ces pages; ne nous indiquera-t-elle pas l'élixir de vie ?

Et lorsque je vois ma mère essayer l'un après l'autre tous ces remèdes, et rester tou-

jours pâle et faible, une indicible angoisse m'évanhit.

Que la science est donc vaine ! Que peut-elle contre la mort lorsque le pâle fantôme a choisi sa victime ? Comme il se rit des docteurs, comme il se glisse en silence; et tandis que les hommes de la science discutent, parlementent, vantent leurs infailibles remèdes, toujours le fantôme s'avance dans l'ombre; il étend ses bras; il fait signe... Il faut le suivre.

Mais je sais, moi, un pays où le ciel est clément, où le soleil d'octobre fait encore fleurir les violettes aux creux des buissons, où les bruyères roses émaille les falaises, où les ruisseaux chantent sous les peupliers. La glace, la neige, le froid intense sont inconnus dans ce tiède pays de Bretagne... Ah ! si nous pouvions retrouver notre patrie, ma mère se guérirait, et tout serait encore comme aux anciens jours.

Irkoutsk, novembre 18...

Les jours ont passé et l'hiver est venu; l'hiver sibérien. Quel supplice que cette nuit incessante; une nuit de quatre mois. Quelle torture que ce froid; c'est quelque chose d'âpre, de terrible. Malgré mes fourrures, si je m'éloigne un instant du poêle, je pleure de douleur. Je vis courbée en deux, crispée; le géant de glace me serre à la gorge. Si je pose la main sur un objet de métal, je jette un cri, ressentant une impression de brûlure. Impossible de sortir. Toujours, je reste près de ma pauvre mère, que le froid anéantit.

(A suivre.)

de la moitié de tous les suffrages. Le caractère anti-septennaliste des élections du 21 février est encore accentué par les résultats des scrutins de ballottage.

**La future attitude du Centre**

La *Germania* expose quelle sera l'attitude du parti du Centre dans le nouveau Reichstag : elle restera ce qu'elle était. « Voter tantôt avec la Droite, tantôt avec la Gauche, tantôt pour, tantôt contre le prince de Bismark, tel a toujours été, est restera le sort du Centre, car le Centre est distinct de la Droite comme de la Gauche. Il est en désaccord avec le prince de Bismark sur bien des points spéciaux, sur d'autres, il concorde avec lui, bien que pour des raisons souvent différentes des siennes. »

La *Germania* conclut en affirmant encore une fois cette heureuse indépendance du Centre.

**Elections en Portugal**

Les élections législatives ont eu lieu dimanche en Portugal, à la suite de la dissolution des Cortès par le cabinet progressiste. L'ancienne Chambre était en majorité conservatrice. Dans la nouvelle, le parti gouvernemental dispose, au contraire, de 108 voix, et les conservateurs sont réduits à 36 ; 2 républicains ont été nommés en vertu du principe de la représentation des minorités.

Nul doute que la Chambre ne ratifie maintenant les ordonnances ministérielles concernant la réforme de l'administration provinciale et de l'électorat de la Chambre des pairs, qui avaient été prises sous la responsabilité du conseil et qui ont amené au commencement de cette année, entre les pouvoirs exécutif et législatif, le conflit qui vient d'être tranché.

**La démission de M. Hicks Beach**

Après l'étonnant discours prononcé par lui l'autre jour à la Chambre des Communes, sir Michael Hicks Beach n'avait rien de mieux à faire que de donner sa démission. Son passage au secrétariat de l'Irlande n'aura été signalé par aucune mesure utile et de nature à calmer l'agitation des esprits dans ce malheureux pays. Au contraire, on peut lui reprocher, par ses hésitations, ses accès alternés d'énergie et de faiblesse, de n'avoir pas peu contribué à la fâcheuse situation dans laquelle l'Irlande se débat en ce moment. Les panégystes de sir Michael Hicks Beach affirment qu'il n'y a eu et qu'il n'y a encore aucune divergence de vues entre lui et lord Salisbury. Cela n'est pas douteux. Plût au ciel que sir Michael Hicks Beach eût eu d'autres vues sur l'Irlande que son chef, et qu'il eût eu aussi le courage de son opinion. C'est sous sir Michael Hicks Beach que sir R. Hamilton a été forcé de donner sa démission ; que le jury de Sligo a été convoqué irrégulièrement, au point que le juge a dû faire dresser une nouvelle liste de jurés ; que MM. Dillon et consorts ont été poursuivis deux fois sans résultat, et que le gouvernement s'est couvert de ridicule ; enfin c'est sir Michael Hicks Beach qui a dit au Parlement que, dans certaines éventualités, c'est avec quelque chose de plus dur que des cassé-tête que la constabulary rétablira l'ordre en Irlande. On ne saurait vraiment regretter le départ d'un ministre qui a fait preuve de si peu d'esprit politique.

M. Arthur-James Balfour, qui succède à sir Michael Hicks Beach, est le neveu de lord Salisbury. Il a environ quarante ans. Au physique, il est grand, blond, un peu voûté et atteint d'une précoce calvitie ; une myopie assez prononcée le force à porter un pince-nez en or qu'il ne quitte jamais. Entré jeune dans la vie politique comme secrétaire de son oncle, M. Balfour est membre du Parlement depuis une dizaine d'années ; en 1879, il était, avec sir Henry Drummond-Wolff, lord Randolph Churchill et sir John Gorst, un des quatre députés composant le quatrième parti ; depuis lors, il paraît être rentré dans les rangs du parti conservateur ; et quand les Tories sont revenus au pouvoir, sa place était tout naturellement marquée au sein du ministère dont lord Salisbury est le chef. Le choix de M. Balfour comme successeur de sir Michael Hicks Beach semblerait indiquer que lord Salisbury tient à faire prévaloir ses vues en ce qui concerne le gouvernement de l'Irlande.

(Journal des Débats.)

**Revision constitutionnelle en Hollande**

En Hollande la revision de la Constitution est en pleine discussion dans la Chambre néerlandaise. Jusqu'à présent il ne s'agit que de changements de rédaction plus ou moins importants.

On sait que la plus grande partie des droits réunis est peu sympathique à la modification de la loi fondamentale.

Aussi, lors du vote sur le chapitre premier, toute la droite a voté contre et toute la gauche pour, de sorte que le chapitre premier, qui traite du « Royaume et de ses habitants », a été adopté avec une majorité de 12 voix.

La grande lutte aura lieu lors du vote sur le chapitre III, « des Etats généraux », puis, qu'alors la question électorale vient à l'ordre du jour.

Il serait difficile d'émettre une appréciation sur le résultat final de la revision. Toutefois, si les libéraux ne font pas de concessions dans la question de l'enseignement, il est probable que la revision n'aboutira à rien et que beaucoup de temps aura été gaspillé sans aucune utilité. Car lorsque les Chambres actuelles auront adopté la revision, une dissolution du Parlement est prescrite par la Constitution. Les nouvelles Chambres doivent de nouveau voter sur la modification constitutionnelle avec une majorité des deux tiers des voix émises. Il est presque impossible que cette majorité se trouve jamais.

Le mouvement antisocialiste en Hollande s'est enfin calmé.

Les troubles à Rotterdam et à Leyde surtout avaient pris un caractère assez menaçant ; ce n'est que grâce à l'intervention énergique de l'armée que, dans cette dernière ville, les démocrates-socialistes ont pu être sauvés de la fureur populaire.

**Les affaires bulgares**

Le grand Sobranie bulgare va être convoqué sous peu.

À la suite de la récente rébellion, la régence demandera à l'assemblée nationale des pouvoirs plus étendus, et l'invitera en même temps à prendre une résolution de nature à mettre fin à la fausse situation dans laquelle se trouve la régence vis-à-vis de la Bulgarie et de toute l'Europe.

**Nouvelles de Constantinople**

On mande de Constantinople, le 5 mars : En réponse à la circulaire de la Porte du 1<sup>er</sup> mars concernant la Bulgarie, l'Autriche et l'Italie ont approuvé l'attitude de la Turquie et ont exprimé leur satisfaction que la Porte n'ait pas rompu les pourparlers engagés.

Les autres puissances n'ont pas encore répondu.

Les bruits de changements ministériels provoqués par l'affaire de Silistrie paraissent aujourd'hui calmés. Il était question de Mudir-pacha, ministre de l'intérieur, pour le poste de grand-vizir.

Le changement du ministre des finances est dû à une cause purement locale ; le jour même où Ago-pacha a été destitué, la Porte devait verser un à-compte de 450,000 livres sterling sur une commande de fusils Mauser. C'est une façon turque de gagner du temps. En outre, Ago-pacha avait fait des observations relativement à cette commande de fusils, à cause de la pénurie du Trésor, et il avait cherché à établir un contrôle sévère dans l'administration des finances en éliminant certains fonctionnaires, la plupart incapables ou trop compromis.

Le bruit a couru qu'on avait découvert une conspiration contre le sultan, et que plusieurs généraux, notamment le maréchal Fuad pacha en faisaient partie. L'enquête a démontré la fausseté des accusations portées contre ces officiers.

**Canton de Fribourg**

La discussion du projet de subvention en faveur du Simplon dans le Grand Conseil de Vaud, a donné lieu à un petit incident où notre canton se trouve intéressé.

Deux membres du conseil d'Etat, répondant aux objections de ceux qui trouvaient la subvention bien élevée, ont fait remarquer qu'au fond Vaud était mieux en état de fournir quatre millions, que Fribourg deux millions, et Valais un million.

Ce n'est certes pas nous qui y contredirions, pour ce qui concerne notre canton. Il est évident que Fribourg donnerait plus que sa part, en donnant deux millions sur sept, si Vaud n'était pas appelé à concourir à la subvention, non seulement par les quatre millions de l'Etat, mais encore par les sommes que l'on demandera aux villes les plus directement intéressées au percement du Simplon.

À l'appui de ses appréciations, M. le conseiller d'Etat Paschoud a noté que la situation financière du canton de Vaud est moins chargée que celle de Fribourg, ce qui est encore vrai, notre canton ayant dû s'imposer de très lourds sacrifices pour construire et exploiter la ligne d'Oron. Un orateur a en outre critiqué la manière dont a été établi le bilan de la fortune publique du canton de Fribourg. Notre gouvernement n'a pas à recevoir de leçons sous ce rapport, tant qu'il continue de suivre les traditions financières de M. Weck-Reynold.

M. de Meuron, député de l'opposition, a bien voulu prendre la défense du canton de Fribourg et venger la loyauté de l'administration de nos finances. Nous lui sommes reconnaissants de ce bon mouvement, tout en déclarant qu'à Fribourg on n'a pas l'épiderme aussi sensible qu'ailleurs. On est trop blasé ici par les attaques qui n'ont pas été épargnées au gouvernement depuis sept à huit ans, par la presse du canton et par la presse du dehors, et ce n'est pas un mot lancé sans mauvaise intention dans un discours improvisé, qui peut beaucoup nous émouvoir. Nous faisons des vœux pour que la meilleure entente continue d'exister, dans l'intérêt commun, entre les Etats de Fribourg et de Vaud pour la solution des questions de chemins de fer. D'aucuns aimeraient rompre la bonne harmonie entre les deux cantons ; mais ce n'est pas à Fribourg qu'on se laissera détourner de la voie suivie jusqu'ici et qui a donné des résultats très appréciables.

**Militaire.** — Le bataillon de landwehr N° 14 est entré hier en caserne. Il est commandé par MM. Weck, Frédéric, major, et F. Kussler, aide-major. M. Bourgknecht est quartier-maître, et M. le Dr Pasquier, médecin militaire.

Le Confédéré pourrait-il bien nous dire le nom de l'orateur de la majorité qui, au Grand Conseil de Fribourg, aurait parlé de la pauvreté du Valais ?

Le même journal se plaint que nous n'ayons pas donné un résumé assez étendu du discours de M. Biemann. On est, parbleu, bien exigeant. Vous verrez que bientôt nous serons obligés de faire venir une équipe de sténographes afin de reproduire textuellement les débats de notre Grand Conseil.

Hélas ! Hélas ! même avec les meilleurs sténographes, nous n'aurions pu donner le discours que M. Biemann est censé avoir prononcé et qui s'épanouit dans le Confédéré, à l'exclusion de tous les autres discours des nombreux orateurs qui ont parlé sur la question du Simplon. Heureux qui peut dire :

Moi seul et c'est assez !

Parce que, dans le débat sur le Simplon, M. Python a dit, en passant, un mot des réformes sociales qui commencent à s'imposer, en Suisse comme ailleurs, et qui relèguent bien à l'arrière-plan les vieilleries de l'équillibrisme libéral d'il y a trente ou cinquante ans, le *Bien public* fait de l'honorable conseiller d'Etat un partisan de l'assurance obligatoire contre la maladie, de l'impôt progressif, de la nationalisation du sol, etc., etc.

Cela montre assez jusqu'où peut descendre la petite polémique des petits esprits du *Bien public*.

**CONSEIL D'ÉTAT**

Séance du 8 mars

Les communes de Fribourg et de Chésope sont autorisées à percevoir des impôts. — On accorde à la commune de Châtonnaye l'autorisation de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'épargne de la paroisse de ce nom.

M. Eltschinger est nommé huissier d'Etat et M. François Beeli, titulaire, est confirmé greffier près la justice de paix de Morat.

**FAITS DIVERS**

**CURIEUSE ARRESTATION.** — Les journaux des Pyrénées Orientales racontent la curieuse arrestation suivante, à la suite de l'accident causé par une locomotive espagnole qui, à la gare de Cerbère, cassa la jambe au sous-brigadier des douanes Marty, mort des suites de sa blessure, et quelques mètres plus loin, écraça le pied à un homme d'équipe.

Les autorités françaises ne peuvent faire d'arrestations sur les trains espagnols venant à Cerbère, et le mécanicien Louis Sylvestre, en sa qualité de conducteur de la machine qui avait causé l'accident, avait à répondre devant les tribunaux français du délit de blessures ou d'homicide par imprudence.

Jusqu'à ce jour on n'avait pu l'arrêter, car il avait bien soin de se tenir toujours sur sa machine. Hier matin, il venait de mettre pied à terre pour la graisser, lorsqu'un brigadier des douanes lui mit la main au collet. Sylvestre essaya bien de sauter sur la locomotive qui constituait pays étranger, mais sans pouvoir y réussir.

Louis Sylvestre a été écroué à la maison d'arrêt de Céret.

**SINISTRES MARITIMES.** — L'administration du Bureau Veritas vient de publier la liste des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de janvier 1887, concernant tous les pavillons. Nous relevons dans cette publication la statistique suivante :

Navires à voiles signalés perdus : 11 allemands, 12 américains, 60 anglais, 1 autrichien, 1 danois, 9 français, 4 grecs, 1 hollandais, 6 italiens, 16 norvégiens, 1 portugais, 1 russe,

7 suédois ; total : 130. Dans ce nombre sont compris 7 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 1 allemand, 19 anglais, 1 espagnol, 2 français, 3 norvégiens ; total : 26. Dans ce nombre sont compris 5 vapeurs supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

**Revue des tribunaux**

**Canton de Fribourg**

**Cour d'appel.** — Aucune disposition de la procédure n'oblige une partie, dans le cours d'un procès introduit depuis un certain temps, à notifier au tiers qui s'annonce comme subrogé aux droits de l'autre partie, les moyens qu'elle entend faire valoir contre ce tiers, avant l'audience dans laquelle se produit l'intervention de ce dernier. (Vacheron c. Cosandey. — 3. I. 1887.)

Tout tiers intervenant dans un procès a le droit de faire constater sa qualité et son intérêt dans ce procès ; il est par conséquent fondé à prendre telle conclusion qui lui paraît convenable pour établir cette qualité et cet intérêt. (Vacheron c. Cosandey. — 3. I. 1887.)

Le tiers qui, régulièrement cité à l'audience du juge appelé à prononcer une adjudication ensuite de poursuites, ne se présente pas et laisse écouler les délais légaux (art. 95 et 96 de la loi sur les poursuites), ne peut être admis à opposer à dite adjudication l'exception de nullité prévue à l'art. 1344 du C. c., attendu que cet article vise l'exception de nullité que peut opposer celui contre lequel on poursuit l'exécution d'un contrat et non celle opposée quant à la sentence d'un juge. (Barbey-Rochat c. Masson, Chavannes et Cie. — 3. I. 1887.)

Les contestations liées, au cours de l'exploitation d'une discussion, entre les créanciers ou entre ces derniers et des tiers, sont de la compétence du président faisant fonction de juge liquidateur, alors même que la partie défenderesse aurait son domicile dans un autre arrondissement que celui où s'exploite la discussion. (Vaslain c. Pipox et Masse Croci. — 7. I. 1887.)

La poursuite pour dettes, comme procédure d'exécution, est régie par le droit cantonal exclusivement et il est de jurisprudence admise par le Tribunal cantonal que la compensation de prétentions illiquides ne peut être opposée par le débiteur au créancier qui le poursuit en vertu d'un titre paré et exécutoire. (Plagnol c. Stoecklin. — 7. I. 1887.)

La constitution d'un tribunal est une mesure d'ordre intérieur qui rentre dans les attributions du président de ce corps et ne concerne point les parties, aussi longtemps qu'elles n'ont pas invoqué des motifs de récusation : c'est donc à la partie qui estime avoir de pareils motifs qu'il incombe de se porter actrice à la demande de récusation. (Barras c. Collaud. — 8. I. 1887.)

Un tribunal de première instance ne peut, par un motif quelconque, priver une partie de son droit d'appel, droit consacré par la Constitution et la loi organique. (Jaquet c. Bossy. — 21. I. 1887.)

On ne peut, au regard des dispositions des art. 635 et 457 du C. p. c., assimiler d'une manière complète et absolue un jugement rendu par des arbitres à celui émanant d'un Tribunal ordinaire. (Balmer c. Schmutz. — 26. I. 1887.)

L'acquéreur d'un lot d'immeubles a, outre un versement opéré au comptant, créé en faveur du vendeur deux revers, l'un en premier rang payable au terme de 9 ans, l'autre en deuxième rang payable au terme de 4 ans, les deux affectant les mêmes immeubles. Les intérêts n'ayant pas été payés et le titre en deuxième rang étant échu, le créancier a pris investiture des immeubles en vertu de son titre en deuxième rang pour se payer du capital, de l'intérêt courant et des frais. Puis, estimant être à découvert des intérêts échus avant l'investiture sur les deux titres, le créancier a introduit contre le débiteur une action en règlement de compte à laquelle ce dernier a opposé une exception, tirée du fait que le créancier a été payé par l'investiture obtenue.

La cour d'appel a admis cette exception, en ce qui concerne la conclusion tendant au paiement des intérêts du revers échu, en vertu duquel l'investiture a été prise, attendu que, par dite investiture, le créancier se trouve payé de sa créance en capital, intérêts et frais (art. 84 de la loi sur les poursuites), et ne peut plus faire découler de dite créance ainsi éteinte des droits quelconques (art. 87 ibid.).

Mais elle a repoussé l'exception, en ce qui concerne la demande en paiement des intérêts échus sur le revers en 1<sup>er</sup> rang avant la prise d'investiture, attendu que ces intérêts, représentant la jouissance des immeubles pendant la période où le débiteur en était détenteur et en percevait les fruits, sont dus par ce dernier, lequel ne peut ainsi être fondé à prétendre que l'investiture prise en vertu du revers en 2<sup>d</sup> rang a pour effet de payer les intérêts échus du revers en 1<sup>er</sup> rang, effectant les mêmes immeubles en faveur de la même personne ; seuls, les intérêts de cette créance en 1<sup>er</sup> rang, courant postérieurement à l'investiture, ne peuvent plus être réclamés.

En outre, la cour a décidé que le créancier n'était point fondé à prétendre qu'il avait encore, pour se payer du titre en 1<sup>er</sup> rang, le droit d'opter entre la poursuite sur la généralité des biens de son débiteur et l'action sur la

spécialité, soit sur l'hypothèque (art. 83 et 84 de la loi précitée), car, par le fait qu'il détient d'une manière effective et à titre définitif (personne ne pouvant rédimmer) les immeubles formant son gage, le créancier doit être considéré comme ayant fait choix de la dernière alternative, en préférant réaliser ce gage qui se trouve ainsi éteint (art. 684, Nos 3 et 4 du C. c.). Il ne peut, dès lors, plus agir sur la généralité pour le paiement de sa créance en 1<sup>er</sup> rang, laquelle n'a ainsi plus de valeur réelle.

(Ulrich et de Loys. — 26. I. 1887.)

Une personne ne peut, devant la Cour d'Appel, demander à se substituer à l'une des parties en cause ou à intervenir dans celle-ci, lorsque ces questions n'ont pas été soumises aux juges de première instance et tranchées par eux.

(Saulgy et Ecoffey. — 31. I. 1887.)

La partie qui outrepassé les délais fixés par le juge non péremptoirement ne tombe point sous le coup de la déchéance prévue à l'art. 129 du c. p. c.

(Saulgy et Ecoffey. — 31. I. 1887.)

Les Sociétés de laiterie sont des associations rentrant dans le cadre de l'art. 678 C. o., et

doivent, pour jouir de la personnalité civile, se faire inscrire au registre du commerce.

La circonstance qu'elles auraient été constituées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1883 et auraient acquis la personnalité juridique en vertu de la loi cantonale du 16 mai 1887 (art. 1<sup>er</sup>), ne peut être invoquée, attendu que l'art. 864 C. o. impose l'obligation de cette inscription même aux faits et circonstances qui remontent à une époque antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1883 et fixe à cet effet un délai de 3 mois, dès cette date, aux intéressés.

(Société de laiterie du Saulgy et Ecoffey. — 31. I. 1887.)

**Cour de Cassation pénale.** La libération du prévenu, de même que la pénalité appliquée, ne concerne pas la partie civile. — Que cette libération soit justifiée ou non, la partie civile n'a aucune vocation pour s'en faire un moyen de recours. (5 janvier 1887.)

Le fait qu'un prévenu a été reconnu non coupable par jugement n'est point de nature à le dispenser de l'obligation d'indemniser la partie lésée. (348 C. p. p.)

(5 janvier 1887.)

La partie civile n'a pas vocation pour re-

courir, comme telle, contre la décision du juge sur une question de déclinatoire, qu'elle n'a pas même le droit de soulever.

(24 janvier 1887.)

S'agissant du délit d'outrage envers un fonctionnaire public, le prévenu doit être admis à prouver par témoins les faits imputés au plaignant. Le tribunal ne peut refuser cette preuve en se fondant sur l'art. 413, 2<sup>me</sup> al., du C. p. p., le délit précité ne devant pas être confondu avec celui de calomnie.

(24 janvier 1887.)

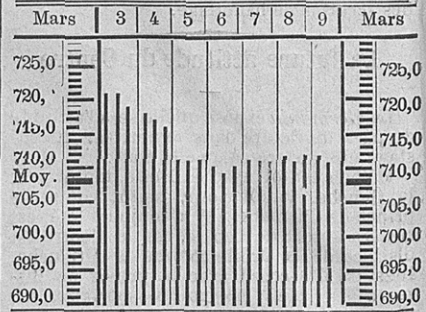
M. SOUSSENS, Rédacteur.

Etamine et Grenadines, soie noire et colorées, depuis 1 fr. 80 à 16 fr. 80 le mètre (en 42 qualités différentes), expédiées franco par robes ou par pièces entières par M. G. Henneberg, dépôt de la fabrique de soie à Zurich. Echantillons sur demande. (O. 597)

**On demande** pour Colombier, 1<sup>er</sup> avril, domestique, de préférence soldat du train. Offres sous H 1741 X à Haasenstein et Vogler à Genève. (O. 255.)

**Observatoire météorologique de Fribourg**

**BAROMÈTRE**  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



**THERMOMÈTRE (Centigrade)**

Mars	3	4	5	6	7	8	9	Mars
7 h. matin	-5	-3	-2	-1	-1	-1	0	7 h. matin
1 h. soir	3	4	0	2	1	6	6	1 h. soir
7 h. soir	2	-1	0	0	0	2		7 h. soir
Minimum	-3	-3	-2	-1	-1	-1		Minimum
Maximum	5	4	0	0	0	6		Maximum

**Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C<sup>ie</sup> Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse**

**GUÉRISON de la SURDITÉ**  
Les TYMPANS ARTIFICIELS, brevetés, de NICHOLSON, guérissent ou soulagent la surdité, quelle qu'en soit la cause. — Les guérisons les plus remarquables ont été faites. — Envoyer 25 centimes pour recevoir franco un livre de 30 pages, illustré, contenant les descriptions intéressantes des essais qui ont été faits pour guérir la surdité, et aussi des lettres de recommandation de Docteurs, d'Avocats, d'Éditeurs et autres hommes éminents qui ont été guéris par ces TYMPANS et les recommandent hautement. — En écrivant, nommez ce journal S. V. P.  
Adresser J. H. NICHOLSON, 4, rue Drouot, PARIS  
O. F. 178 (O. 109)

**FARINE lactée. H. NESTLÉ**  
15 ANS DE SUCCÈS

21 RÉCOMPENSES  
DONT  
8 DIPLOMES D'HONNEUR  
ET  
8 MÉDAILLES D'OR

**CERTIFICATS**  
nombreux  
des premières  
**AUTORITÉS**  
médicales

**ALIMENT COMPLET POUR LES ENFANTS EN BAS-ÂGE**  
Supplée à l'insuffisance du lait maternel, facilite le sevrage, digestion facile et complète. — S'emploie aussi avantageusement chez les ADULTES comme aliment pour les ESTOMACS DÉLICATS. — Pour éviter les nombreuses contrefaçons, exiger sur chaque boîte la signature de l'inventeur, Henri Nestlé, Vevey (Suisse). — Se vend dans toutes les bonnes pharmacies et drogueries. (O. 108) [H. 1 Q.]

**Place vacante**  
Une jeune fille, âgée de 15 à 20 ans, trouverait à se placer dans une famille pour aider dans les travaux du ménage. Son traitement, gage proportionné au savoir faire. Bonne occasion de se familiariser avec la langue allemande. La préférence sera donnée à une personne ne connaissant pas cette langue. Adresser les offres à l'Expédition du Vaterland, à Lucerne. (O. 252)

**CRÈME SIMON** (O. 709)  
Recommandée par les plus célèbres médecins de Paris et employée par toutes les dames élégantes. Ce produit incomparable guérit EN UNE NUIT les boutons, gerçures, engelures et toutes les altérations de l'épiderme. Il blanchit, tonifie et parfume la peau.  
La Poudre Simon et le Savon à la Crème possèdent le même parfum et complètent les qualités remarquables de la Crème Simon.  
J. SIMON, 36, rue de Provence, PARIS  
En vente chez tous les coiffeurs et parfumeurs. 3240

**COIFFEUR**  
Le soussigné avise l'honorable public qu'il vient de s'établir en qualité de coiffeur, Rue de Lausanne, 97, à Fribourg  
Il se recommande en outre pour tous les ouvrages en cheveux, qu'il confectionnera aux prix les plus modiques.  
Achat de cheveux tombés.  
(O. 241) F. DREYER, coiffeur.

**Magasin à louer**  
A louer pour la Saint-Jacques, avec ou séparément, le magasin avec arrière-magasin et le troisième étage de la maison N° 62, rue de Lausanne, Fribourg. S'adresser au magasin. (O. 250)

**OUVRAGES POUR LE MOIS DE SAINT JOSEPH**

DÉVOTION A SAINT JOSEPH, Exhortations, Méditations, Sermons et Cantiques, par SAINT APTHONSE DE LIGUORI. Prix: 50 cent.

SAINT JOSEPH, PATRON DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE, par M. l'abbé Aug. CARRION. Prix: 15 cent.

CONSIDÉRATIONS SUR SAINT JOSEPH, patron de l'Eglise catholique, par le R. P. F.-W. FABER. Prix: 75 cent.

PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, par l'auteur des Paillettes d'or. Prix: 20 cent.

PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, illustré, par A. VASSEUR, S. J. Prix: 15 cent.

PETIT MOIS DE SAINT JOSEPH, dédié aux âmes qui désirent imiter ses vertus. A. M. D. G. Prix: 1 fr. 40.

ÉCHOS DE NAZARETH, Trente nouveaux cantiques pour le mois de mars, par le Frère ACHILLE DE LA MISÉRICORDE. Prix: 60 cent.

MON BOUQUET DE FLEURS A SAINT JOSEPH 32 cantiques pour le mois de mars, par le Frère ACHILLE. Prix: 80 cent.

**OUVRAGES POUR LE CARÈME**

LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, au point de vue historique et archéologique, par l'abbé G. MARTIN. Prix: 4 fr.

LA DOULEUREUSE PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, d'après les Méditations d'Anne-Catherine Emmerich. Prix: 2 fr.

LE PIED DE LA CROIX, ou les Douleurs de Marie, par le R. P. F.-W. FABER. Prix: 3 fr. 50.

LE MYSTÈRE DE LA CROIX, par l'abbé GÉRARDIN. Prix: 2 fr.

MÉDITATIONS SUR LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, pour tous les jours du Carême, par le P. CRASSET, 2 volumes. Prix: 4 fr.

HORLOGE DE LA PASSION ou Réflexions et Affections sur les souffrances de Jésus-Christ, par S. A. de LIGUORI, traduit de l'italien, par Mgr GAUME. Prix: 1 fr. 30.

RÉFLEXIONS ET AFFECTIONS SUR LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST, et les Sept Douleurs de Marie, par saint Aphonse de Liguori. Prix: 1 fr. 20.

MÉDITATIONS ET PENSÉES SUR LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, applicables au saint temps du Carême, par S. J. Prix: 1 fr.

LE CALVAIRE OU LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, en forme de Méditations pour le Chemin de Croix, d'après des révélations privées et de pieuses traditions. Prix: 50 cent.

NOUVEAUX EXERCICES DU CHEMIN DE LA CROIX, pour préparer les fidèles à la Communion pascale, par l'abbé GILLOT, relié. Prix: 1 fr. 75.

L'AMOUR DU DIVIN CRUCIFIÉ, Méditations sur la douloureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le R. P. CLEMENS. Prix: 5 fr.

MÉDITATIONS SUR LA PASSION DE N.-S. JÉSUS-CHRIST, pour le saint temps du Carême, par M<sup>me</sup> EGÉE. Prix: 60 cent.

LA PASSION, par l'abbé BÉNARD. Prix: 5 fr.

MÉDITATIONS SUR LES MYSTÈRES DU CHEMIN DE LA CROIX, suivies de trois exercices pratiques, par l'abbé CATHALA. Prix: 1 fr. 20.

HISTOIRE DE LA PASSION DU FILS DE DIEU FAIT HOMME ou Chemin de la Croix médité, offerte aux gens du monde, par un homme du monde. Prix: 5 fr.

**BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE**  
DE PROPAGANDE CATHOLIQUE  
à 15 centimes  
PAR A. VASSEUR, S. J.

N'oublions pas nos chers défunts, neuf méditations suivies du Chemin de la Croix pour les morts, 36 pages, 36 illustrations.

La petite Bible illustrée de l'enfance, concordance des deux Testaments, 36 pages: 140 scènes illustrées.

La France et le Sacré-Cœur, Révelations. — La Bienheureuse Marguerite-Marie. — Paray. — Montmartre.

La vie illustrée de sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France, 36 pages: 36 illustrations.

Les moines ont civilisé l'Europe, la Religion a inspiré les arts et les sciences, 36 pages, 36 illustrations.

Le Rosaire illustré, 15 courtes méditations sur les 15 mystères du Rosaire, avec prières et pratiques, 36 pages, 36 illustrations.

Les prières quotidiennes et les prières de la Messe. — Le Petit Mois de Marie. — Le Petit Mois de saint Joseph. — Le Petit Mois du Sacré-Cœur.

Le petit catéchisme des Missions, opuscule de propagande spéciale pour favoriser l'enseignement du catéchisme dans les familles, 48 pages: 24 illustrations en pleine page, avec la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en 48 scènes.

Le Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII. La Papauté dans le monde et les principaux événements du Pontificat de Léon XIII jusqu'à nos jours, 36 pages, 36 gravures. Représentant tous les Papes, les principaux monuments de Rome, les cérémonies pontificales, etc.

L'ARTISAN DE NAZARETH, par l'abbé SALESSE. Prix: 1 fr. 50.